

SESSION ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 20/07/2016.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOQ, COLLAYE, BOUCHON, DEBARNOT (arrivé en retard), Mmes HAMEL et POPY.

Excusés : MM. DESTERNES, DORLENCOURT et HERMANN.

Mme POPY a été élue secrétaire de séance.

EXTENSION DE L'EPICERIE COMMUNALE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Suite à la consultation engagée, et après avoir entendu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre présentée par la Fabrique d'architecture, pour un montant de 6 000 €HT, et autorise le Maire à signer le marché.

TRAVAUX D'ENTRETIEN AUX BATIMENTS COMMUNAUX :

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal approuvent le devis établi par l'Atelier DETERNE pour le remplacement d'une fenêtre à l'appartement de l'étage, Faubourg de la Madeleine.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Cantine scolaire : Suite au retrait de M. et Mme PONTONNIER, et après examen des différentes organisations possibles, le Conseil municipal décide de faire appel aux services de la Maison Familiale Rurale de Limoise et donne toutes délégations utiles au maire pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Tarifs des services périscolaires : Sur proposition du Maire, les élus reconduisent les tarifs précédemment fixés soit :

Cantine : Enfants : 2,00 €, Stagiaires : 3,00 €, Enseignants : 3,50 €.

Garderie : 1,00 € par heure et par enfant, toute heure entamée comptant pour une heure et le service devenant gratuit à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille en présence simultanée.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 définissant le périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion (au 1^{er} janvier 2017) des communautés de communes en Bocage Bourbonnais / Bocage Sud et réunissant les 25 communes suivantes (par ordre de population) :

Bourbon l'Arch.	Noyant d'Allier	Franchesse	Saint-Plaisir	Saint-Aubin
Buxières-les-M.	Cressanges	Deux Chaises	Autry-Issards	Vieure
Saint-Menoux	Châtel-de-Neuv.	Meillers	Agonges	Louroux-Bourb.
Tronget	Saint-Hilaire	Rocles	Chatillon	Saint-Sornin
Ygrande	Le Montet	Treban	Meillard	Gipcy

Pour que ce périmètre soit validé, il doit recueillir l'accord d'au moins la moitié des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale de la future structure. A défaut de délibération dans les délais impartis, l'avis est réputé favorable.

Suite à cet exposé, et après échanges, le Conseil réaffirme sa décision du 8 décembre 2015 et approuve par 7 voix (unanimité moins une abstention) le périmètre proposé pour le futur EPCI.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Informé du projet communautaire d'aménagement et de gestion d'un gîte d'entreprises sur la Z.A.C. à Bourbon l'Archambault, et afin de permettre à la Communauté de Communes de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire venant compléter, comme suit, les compétences obligatoires de l'EPCI listées à l'article 8 :

- *La communauté de Communes en Bocage Bourbonnais assure la création, l'aménagement et la gestion d'un gîte d'entreprises sur la Z.A.C. en bocage bourbonnais.*

Le reste des articles reste inchangé.

REPARTITION DU FPIC 2016 :

Invité à délibérer sur cette répartition, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC 2016, telle que définie et approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais, et détaillée ci-dessous,

Répartition libre du FPIC entre l'EPCI et les communes membres			
Communes	Proposition de prélèvement	Proposition de reversement	Proposition de solde
Agonges	- 1 953	5 745	3 792
Autry-Issards	- 1 812	7 114	5 302
Bourbon l'Archambault	- 20 845	14 186	- 6 659
Buxières les Mines	- 6 362	15 938	9 576
Franchesse	- 2 668	7 426	4 758
Louroux-Bourbonnais	- 1 596	4 448	2 852
Saint Aubin le Monial	- 1 723	3 600	1 877
Saint Menoux	0	20 514	20 514
Saint Plaisir	- 2 586	6 608	4 022
Vieure	- 1 634	5 347	3 713
Ygrande	- 4 556	10 598	6 042
Part communale	- 45 735	101 524	55 789
Part EPCI	- 67 476	127 476	60 000
TOTAL	- 113 211	229 000	115 789

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.